

CHARTRE DES COMPAGNIES AÉRIENNES ET SERVICES AÉROPORTUAIRES

Principes généraux des devoirs
envers les voyageurs
sous concentrateur agréé FAA



Charte RESPIRABORD

Charte des services compagnies aériennes et services aéroportuaires

Principes généraux des devoirs des services aéroportuaires et aériens envers les voyageurs sous concentrateur agréé FAA

- 1 • Toute personne est **libre** de pouvoir voyager avec son handicap respiratoire.
Les services aériens et aéroportuaires doivent être accessibles aux voyageurs sous oxygène.
- 2 • Les compagnies aériennes et les services aéroportuaires doivent garantir la **qualité** de l'accueil, du suivi et de la prise en charge du voyageur sous oxygène.
- 3 • La préparation du voyage doit être facilitée dans le temps, afin d'optimiser une prise en charge **rapide**.
- 4 • Les signataires se doivent de **communiquer** avec le voyageur à toutes les étapes de l'organisation de son voyage afin d'informer, comme décrit en annexe.
- 5 • Les signataires se doivent d'être des **facilitateurs** pour un parcours fluide du voyageur.
- 6 • Le respect de la vie privée est garanti ainsi que la **confidentialité** des informations.
- 7 • Le voyageur sous-concentrateur d'oxygène doit être traité avec **égard** pour éviter la stigmatisation de celui-ci.
- 8 • Assurer aux équipes une **formation** ou une sensibilisation spécifique pour la prise en charge des voyageurs sous oxygène.
- 9 • Assurer la mise en œuvre et évaluer la mise en place de la charte.
- 10 • Faire la promotion de la charte Respirabord.

ANNEXE Charte RESPIRABORD

Charte des services compagnies aériennes
et services aéroportuaires

La connectivité avec le voyageur doit suivre toutes ces étapes pour l'optimisation de la prise en charge :

1 • Communiquer en AMONT :

- Dès réception du dossier voyageur par la compagnie
- Lorsque le traitement du dossier est en cours
- Si le dossier est incomplet
- Si le dossier est finalisé

2 • Communiquer à l'AÉROPORT :

- Dès l'envoi du dossier au service handicap aéroportuaire
- Dès réception du dossier par le service handicap
- Dès validation du dossier par le service handicap
- Avec le personnel au sol à l'enregistrement
- Contacter le personnel à bord
- Communiquer lors de la réception du voyageur à bord

3 • Communiquer à l'ATERRISSAGE :

- Dès réception du voyageur par le service handicap
- Dès la fin du voyage

4 • Communiquer lors du RETOUR :

- L'activation du dossier pour le vol retour : même process



Plate forme d'aide aux voyageurs
oxygène-dépendant
ou à besoins particuliers



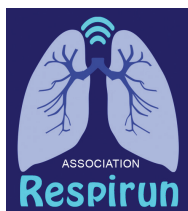
RESPIRABORD

by RESPIRUN

GESTION DU DOSSIER VOYAGEUR
SUIVI DU VOYAGEUR
CONNECTIVITÉ DES SERVICES
AÉRONAUTIQUES



Prix Fondation du souffle
Respirhacktion 2017



contact : respirun@respirun.com
www.respirun.org

Association **Respirun** santé prévention BPCO
et maladie de l'essoufflement